

# I

## La langue de François Villon

### I. Quelques faits de syntaxe

#### I. Principaux emplois du subjonctif

Le subjonctif est employé à chaque fois que le procès évoqué se situe en deçà de la ligne d'actualisation, dans la sphère du virtuel ou de l'indétermination, ou dans certains cas où le procès est soumis à une interprétation subjective. Quand au contraire l'image mentale actualisante l'emporte, on trouve l'indicatif.

##### a. En proposition indépendante

- pour exprimer le souhait, avec ou sans *que*:

*Tel luy soit a l'ame et au corps.* (v. 24)

##### b. En proposition conjonctive complétive, après un support de sens virtualisant

- après un verbe de volonté:

*Je veul que le Dieu eternal*

*Luy soit dont semblable a ce compte* (v. 27-28).

Le souhait n'exprime pas un procès considéré comme certain.

- après des verbes comme *dire* et *compter* (= *conter*), lorsqu'ils ne sont pas employés comme déclaratifs, mais qu'ils expriment un ordre :

*Et l'Eglise nous dit et compte  
Que prions pour nos annemys* (v. 29-30).

On ne sait pas si l'ordre sera exécuté ou non et cette incertitude est traduite par le subjonctif.

- après un support hypothétique :

*S'ainsi estoit qu'aucun n'eust pas  
Receu le laiz que je lui mande* (v. 769-770).

- Parfois la conjonction est omise, surtout si la complétive objet est coordonnée à un complément d'objet nominal :

*Pourtant ne veult pas Dieu ma mort,  
Mais convertisse et vive en bien* (v. 106-107).

« Pourtant Dieu ne veut pas ma mort, mais (il veut que je) me convertisse et mène une vie d'homme de bien. » Le subjonctif est habituel, nous l'avons vu, après un verbe de volonté.

- On trouve le subjonctif dans une complétive qui a comme support un tour impersonnel marquant l'éventualité :

*S'ainsi estoit qu'aucun n'eust pas  
Receu le laiz que je lui mande...* (v. 769-770) :

« S'il arrivait que quelqu'un n'eût pas reçu le legs que je lui accorde... »

- Très souvent, le subjonctif est employé là où le français moderne mettrait l'infinitif :

*Preservez moy que ne face jamais ce* (v. 889) :

« Gardez-moi de jamais faire ainsi ».

### c. En proposition circonstancielle

Le subjonctif ne dépend pas du sémantisme du support, mais du sens même du terme qui introduit la subordonnée. Parfois un simple *que* sans signification particulière peut introduire la circonstancielle, dont le sens se dégage implicitement du contexte :

**Subordonnée concessive**

Relative indéterminée, assimilée à une circonstancielle concessive :

*Quoy qu'il m'aist fait* (v. 32) :

Le subjonctif (passé) s'explique par le paradoxe évoqué.

Aux vers 1174-1175, *quoy que* est également suivi du subjonctif (imparfait) :

*Quoy que maistre Jehan de Poullieu/En vouldist dire...*

Subordonnée concessive proprement dite :

*Combien qu'il eust au deable fait promesse* (v. 888).

Le subjonctif est justifié par l'observation implicite d'une contradiction apparente entre une cause donnée et une conséquence imprévue. Une cause contraire a agi. Il avait fait un pacte avec le diable : on s'attendait à ce qu'il fût damné. Mais la miséricorde divine lui a valu le pardon.

Il arrive toutefois que la concessive soit à l'indicatif : dans ce cas, c'est la réalité que l'on accorde au fait considéré qui passe au premier plan au détriment de la constatation d'un paradoxe :

*Quoy qu'on tient belles langaigieres* (v. 1515).

On notera ici que *quoy que* en deux mots n'est pas un relatif indéterminé, mais l'équivalent de *quoique*, conjonction que nous écrivons aujourd'hui toujours en un seul mot. La locution conjonctive *ce non obstant que* se trouve suivie de l'indicatif (au passé simple) au vers 877 :

*Ce non obstant qu'oncques riens ne valuz :*  
« bien que je n'aie jamais rien valu ».

*Obstant* est tiré du latin *obstans*, participe présent du verbe *obstare* « faire obstacle »

Parfois on ne peut décider s'il s'agit d'un subjonctif ou d'un indicatif lorsque l'on a affaire à une forme identique au deux modes :

*Obstant qu'a chascun ne le crye* (v. 43)

**Subordonnée adversative introduite par la locution sans ce que, suivie du subjonctif**

*Sans ce que ja luy en fust mieulx* (*Le Petit Testament*, v. 20)

« Sans (pour autant) que cela en fût jamais mieux pour elle »

*Sans ce que j'eusse riens mesprins  
Veult et ordonne que j'endure  
La mort (Le Petit Testament, v. 35-37)*

« Sans que (pourtant) j'aie mal agi en quoi que ce soit,  
Elle veult et ordonne que j'endure  
La mort »

***Subordonnée finale ou consécutive, qui est introduite par un que vide de sens, et qui exprime en contexte la crainte qu'un événement ne se produise et que l'on veut éviter.***

On traduit alors la conjonction *que* par « de peur que ». Le subjonctif correspond à ce sentiment de crainte et à ce désir d'écarter le danger. Il s'agit donc d'un subjonctif de subjectivité :

*siez toy pres de mon lit,  
Que l'en ne m'y viengne espier (v. 787-788).*

Il s'agit d'une conséquence recherchée (« de telle sorte que ne... pas, afin que ne... pas ») ; on est en présence d'une nuance sémantique qui unit le résultat à la finalité, cas mixte de consécutive et de finale.

### ***Système hypothétique***

L'imparfait du subjonctif, aussi bien dans la protase (subordonnée) que dans l'apodose (principale) peut marquer l'irréel du passé :

*Se Franc Gontier et sa compaigne Elayne  
Eussent tousjours celle douce vie hantee,  
D'oignons, cyvotz, qui causent forte alaine,  
N'acontassent une bise tostee (v. 1483-1486) :*

« Si Franc Gontier et sa compaigne Hélène  
avaient mené cette douce vie,  
ils n'auraient pas accordé la valeur d'une biscotte  
aux oignons et aux ciboules, qui causent une forte haleine. »

On traduira donc ici ces imparfaits par un plus-que-parfait de l'indicatif dans la protase (subordonnée conditionnelle) et un conditionnel passé dans l'apodose (principale), ou encore, dans une langue considérée aujourd'hui comme littéraire, par un subjonctif plus-que-parfait dans les deux membres de phrase : « Si Franc Gontier et sa compaigne Hélène eussent mené... ils n'eussent pas accordé... ». On peut aussi adopter, dans une traduction, un tour mixte : « Si Franc Gontier et sa compaigne Hélène avaient mené... ils n'eussent pas accordé... » ou « Si Franc Gontier et sa compaigne Hélène eussent aimé... ils n'auraient pas accordé... ». Il faut

préciser que le recours à l'imparfait du subjonctif n'est pas considéré, à l'époque de Villon, comme un tour élégant, archaïque et littéraire.

Parfois on a un tour mixte, avec le plus-que-parfait du subjonctif (valeur d'irréel du passé) dans la protase et l'imparfait du subjonctif (valeur d'irréel du présent) dans l'apodose. D'une condition non réalisée dans le passé on tire une conséquence qui se produirait dans le présent si la condition avait été réalisée au départ. C'est ainsi que se combinent les deux irréels (présent et passé) :

*... se j'eusse estudié  
Ou temps de ma jeunesse folle...  
J'eusse maison et couche molle. (v. 201-204) :*

« Si j'avais étudié  
au temps de ma jeunesse folle,  
j'aurais maison et couche douillette. »

L'imparfait du subjonctif peut aussi avoir valeur de potentiel : l'hypothèse est alors envisagée dans un avenir possible :

*Se pour ma mort le bien publicque  
D'aucune chose vaulsist mieulx,  
A mourir comme ung homme inique  
Je me jugasse, ainsi m'est Dieux! (v. 121-124)*

L'hypothèse indifférente est souvent exprimée par un subjonctif seul avec sujet postposé :

*ou soit de Vienne ou Grenobles (v. 401)  
Et meure ou Paris ou Elayne (v. 313)*

(noter l'emploi de la conjonction de coordination *ou* dans ce cas de figure).

**Subordonnée restrictive : mais que au sens de « pourvu que » :**

*mais que ce soit (v. 1513) :*

« pourvu que ce soit ». (On peut interpréter aussi, dans cet exemple, *mais que ce soit* comme signifiant tout simplement « mais que ce soit » : on serait alors en présence d'un subjonctif de souhait précédé de *que*, *mais* étant la conjonction de coordination marquant l'opposition.

Voici des cas plus nets :

*Mais que lui eusse abandonné... (v. 467) :*  
« à condition toutefois de lui laisser... »  
*Mais que j'aye fait mes estraines (v. 419) :*  
« Mais pourvu que j'aie pris du bon temps... »

## 2. Particularités d'emploi des formes verbales en -ant

Le tour *ce non obstant* est à l'origine une participiale dont le sujet est le pronom démonstratif neutre *ce* et le verbe le participe savant *obstant* (du latin *obstans*, de *obstare*) et signifie: « ceci ne faisant pas obstacle, malgré cela »

Dans la locution prépositionnelle *joingnant de*, on reconnaît le participe présent du verbe *joindre*, au vers 685, au sens de « près de »: *Joingnant d'elle* (« près d'elle »).

Le participe présent est souvent employé comme nom ou comme adjectif: *galans*, pluriel du participe substantivé, tiré du verbe *galer* (v. 225): *galer* signifie « s'amuser, plaisanter » et un *galant* est un joyeux compagnon. *Le remenant* (« le reste ») est un nom tiré du participe présent de *remanoir*, « rester » et signifie « le reste » (v. 232).

Le participe présent peut s'accorder en nombre: l'invariabilité ne deviendra la règle que vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle:

...les gracieux galans  
Que je suivoye ou temps jadiz,  
Si bien chantans, si bien parlans... (v. 225-227).

La périphrase aller + gérondif sans en marque l'aspect progressif: *Et ainsi m'aloit amusant* (v. 686).

## 3. Remarques sur les emplois spécifiques de certains relatifs

### a. *Dont*

Le mot provient d'un composé populaire *\*de unde*, « à partir d'où »

- Comme adverbe relatif, il signifie: « à partir de quoi, donc »
- Comme adverbe interrogatif, il veut dire: « d'où? »:

*Triste paillarde, dont viens tu?* (v. 941)

- Avec antécédent implicite, il a le sens de « ce dont »:

*Lors que le roy me delivra  
De la dure prison de Mehun  
Et que vië me recouvra,  
Dont suis, tant que mon cueur vivra,  
Tenus vers luy m'usmilier* (v. 82-86)

« Lorsque le roi me délivra

De la dure prison de Meung  
Et qu'il me rendit la vie,  
Ce dont je suis, tant que mon cœur vivra,  
Tenu de m'incliner devant lui »

- Avec antécédent explicite :

*Qu'est devenu ce front poly,  
Cheveux blons, ses sourciz voltiz,  
Grant entreuil, ce regard joly,  
Dont prenoië les plus soubtilz* (v. 493-496)

« Qu'est devenu ce front bien lisse,  
Ces cheveux blonds, ces sourcils voûtés,  
Ce grand espace entre les yeux, ce regard ardent,  
Grâce auquel je faisais la conquête des plus intelligents... »

## b. *Que et qui*

*Que* et *qui* neutres peuvent avoir, lorsqu'ils n'ont pas d'antécédent, le sens de « ce que, ce qui » :

- *Qui n'estoit a moy grant sagesse* (v. 470) :  
« ce qui n'était pas très sage de ma part »
- Un emploi très particulier apparaît au vers 1952 :

*Des testamens qu'on dit le Maistre*  
« Celui qu'on appelle le maître des testaments... »

Ici, le relatif *qu'* n'a pas d'antécédent, c'est un emploi autarcique : *qu'* a le sens de « celui que ». *Des testamens* est complément antéposé du nom *Maistre*.

## c. *Que*

*Que*, après un antécédent nominal évoquant le temps, peut se traduire par « quand » ou par « où » :

*Au point du jour, que l'esprevier s'esbat* (v. 1378)  
« Au point du jour, quand l'épervier prend son essor »

*Ou temps qu(e)' Alixandre regna* (v. 129)  
« Au temps où régnait Alexandre »

#### d. *Lequel*

Relatif composé, marqué en genre et en nombre, il est d'un emploi beaucoup plus fréquent en moyen français qu'en français moderne.

C'est le cas, par exemple, au vers 887, où il introduit une proposition relative non déterminative et remplit la fonction de sujet du verbe de la subordonnée :

*Ou comme il fist au clerc Theophiluz,  
Lequel par vous fut quicte et absoluz*

Il peut aussi être adjectif relatif :

*Sans lesquelz biens ame ne peult merir* (v. 880)

## II. Orthographe et prononciation

Nous indiquons ci-dessous les principaux phénomènes qui diffèrent du français moderne. Ainsi, les candidats ne seront pas déconcertés par d'éventuelles questions de phonétique ou de graphie portant sur la langue du texte de Villon. D'autre part, à l'oral, lors de l'explication littéraire, sans pour autant restituer la prononciation de l'époque, il est bon de la connaître, afin de mettre en valeur les jeux de sonorités, telles que les percevaient les contemporains du poète.

### I. Prononciation des consonnes

#### a. Le /r/

Le /r/ est un /r/ roulé, c'est-à-dire obtenu par des vibrations de la pointe de la langue dans la région des dents ; c'est pourquoi il a reçu le nom de /r/ apico-alvéolaire. C'est à la fin du règne de Louis XIV que le /r/ deviendra dorso-vélaire.

#### b. La graphie -ill

La graphie *-ill*, à l'intérieur du mot, correspond souvent à ce qu'on appelle le *l* mouillé (cf. italien *gl*, espagnol *ll*, portugais *lh*), par exemple dans *maillon* (v. 852) ou dans *Villon* (v. 850). De même, la graphie *il*, à la fin d'un mot, correspond fréquemment à un *l* mouillé. (par exemple